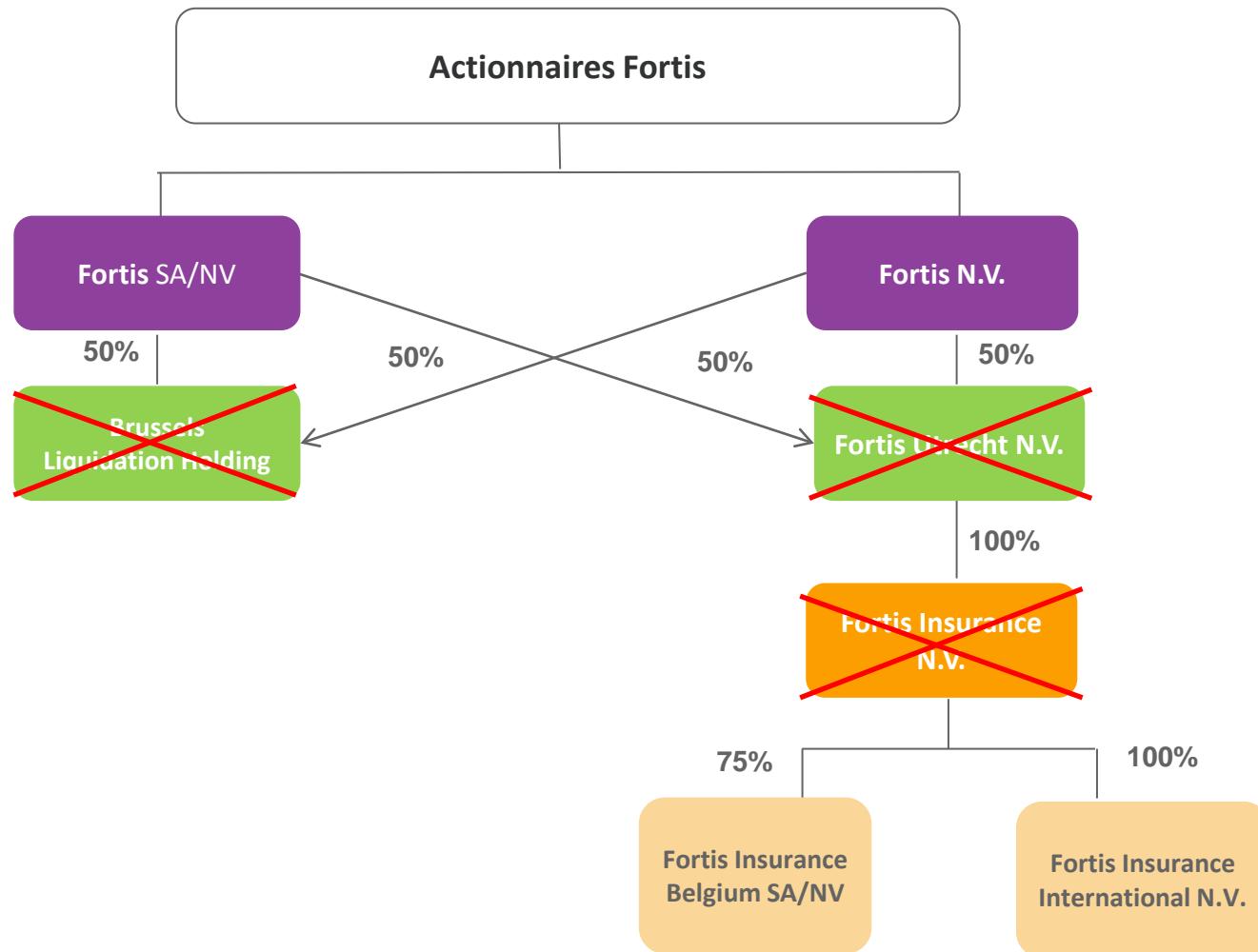


Fortis

Structure juridique

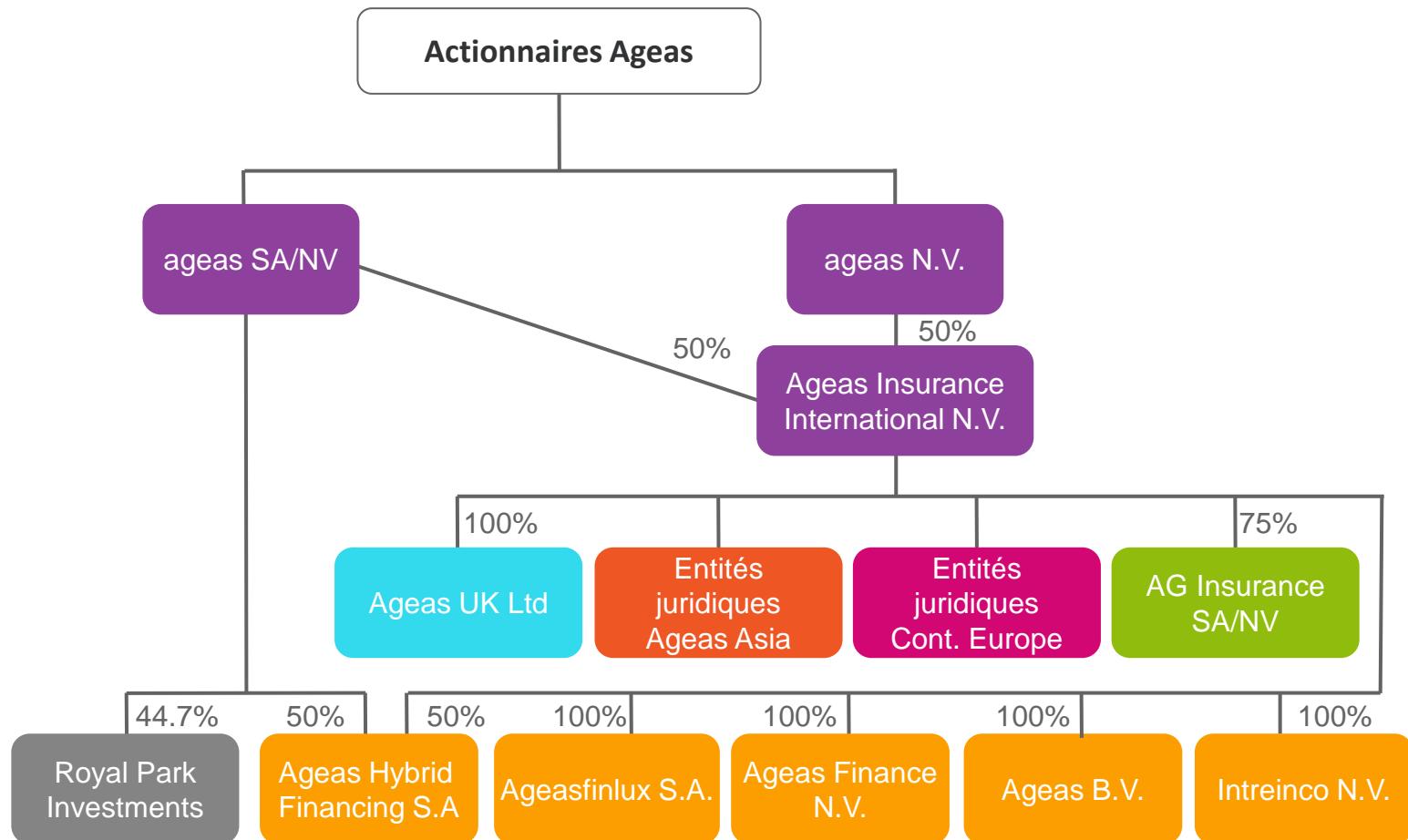
ageas



Ageas

Structure juridique (28/06/2012)

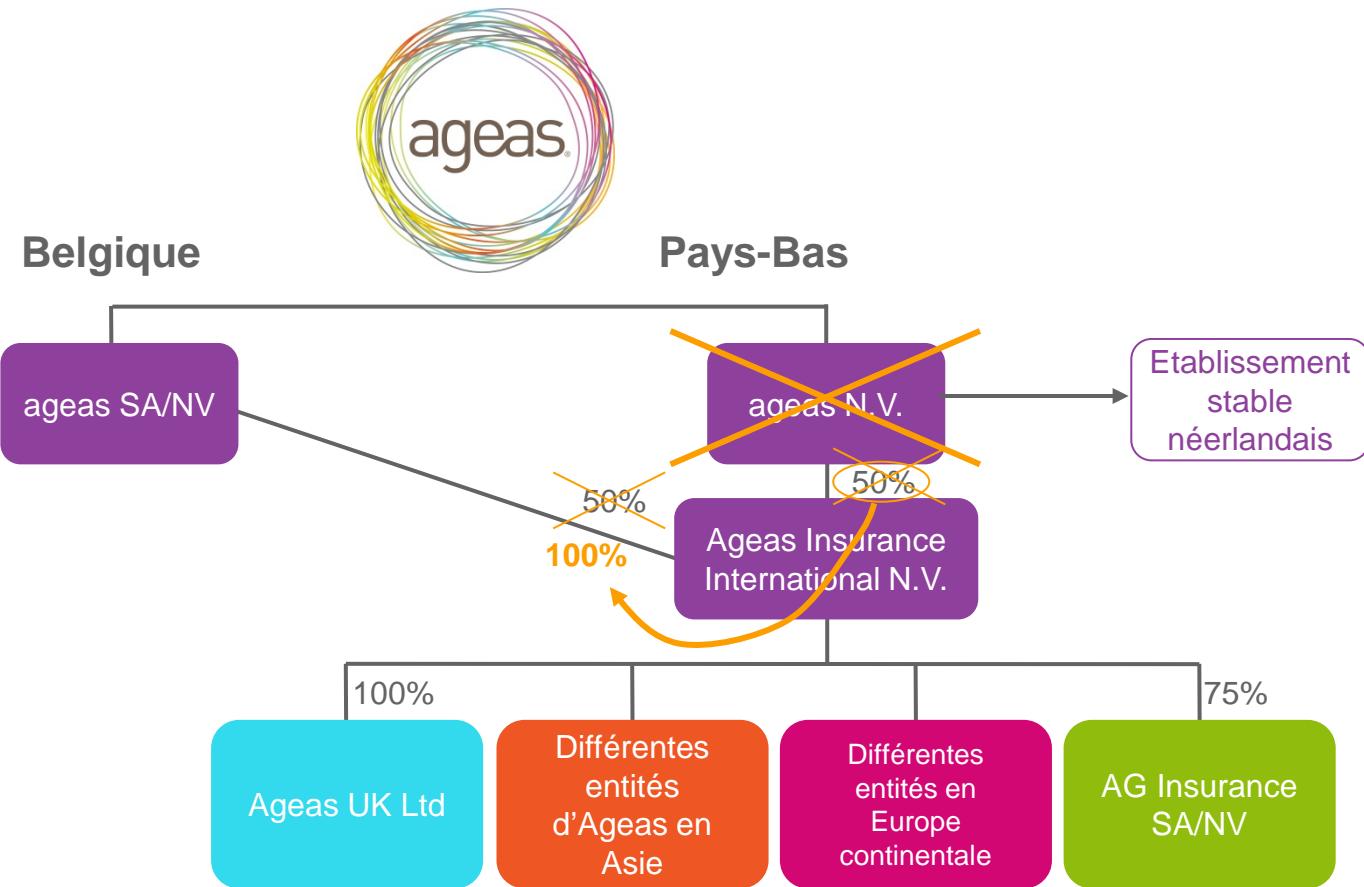
ageas



Processus de la fusion

La fusion est en cours

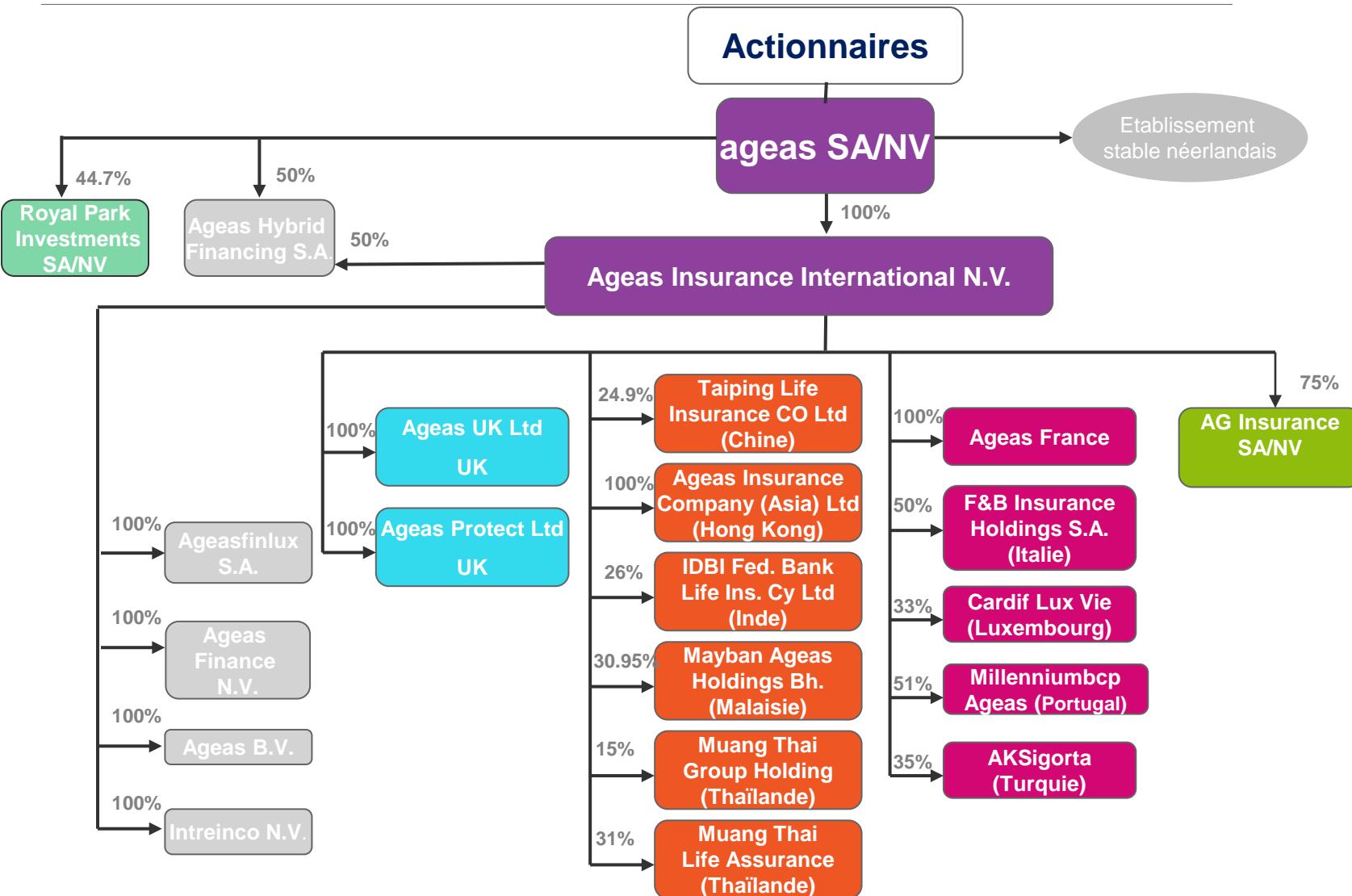
ageas.



Ageas

Structure juridique

ageas



- Deux conditions suspensives :
 - ✓ Droit de retrait exercé pour **moins de 0,25%** du nombre total d'actions ageas N.V. existantes
 - ✓ Retrait/rejet de toute **opposition de créanciers** au plus tard le 3 août 2012
- Le vendredi 3 août 2012, constatation qu'il est satisfait (ou non) à ces conditions.
- Si elles ne sont pas remplies, la **fusion n'aura pas lieu**.

Invitation aux assemblées générales des actionnaires

- Plus de publication dans la presse néerlandaise, uniquement dans la presse belge et sur le site web
- Devenez membre du Club Ageas via www.clubageas.com ou inscrivez-vous via ageas.com pour obtenir nos communiqués de presse

Affaires judiciaires en cours :

- Procédures civiles : transfert des procédures en cours et futures à ageas SA/NV
- Procédures pénales : aucune aux Pays-Bas, pas d'impact sur les enquêtes en cours en Belgique

Aspects fiscaux :

- Rulings positifs concernant :
 - ✓ la neutralité fiscale pour ageas SA/NV
 - ✓ le transfert des actifs d'ageas N.V. vers l'établissement stable néerlandais
- Ruling négatif concernant les Strips VVPR
- Le précompte mobilier belge sur les dividendes s'applique à tous les actionnaires
- L'impact dépend de la situation individuelle de chaque actionnaire

- **Régime VVPR :**

L'actionnaire privé a le choix entre :

- ✓ Le précompte mobilier belge réduit de 21%; **ou**
- ✓ Pas de mention dans la déclaration d'impôt : 21% de précompte mobilier + 4% de cotisation supplémentaire sur les revenus mobiliers
- Lors de la fusion **aucun nouveau Strip VVPR ne sera émis**
- Les actionnaires peuvent acheter des **Strips VVPR supplémentaires**

Tous les dividendes distribués sont soumis au précompte mobilier belge :

- En principe, précompte mobilier de **25%**
- Le droit belge ou des traités signés par la Belgique s'appliquent aux **réductions, remboursements et/ou exemptions**
- Exemptions pour certaines organisations non résidentes
- Traités fiscaux avec plus de 95 pays

Procédure

- Reverse split à 1 pour 20 actions après la fusion (1 pour 10 Units)
- Se fait automatiquement, l'actionnaire ne doit rien faire

Motivation

- Poursuite du règlement des dossiers hérités de Fortis
- Cours de l'action convenant à un groupe d'assurance international de premier plan

Fractions

- Arrondi à l'unité inférieure, compensation en cash payée à l'actionnaire pour les fractions
- Possibilité d'acquérir des actions avant la fusion
- Dilution marginale

Situation actuelle : Structure d'action jumelée

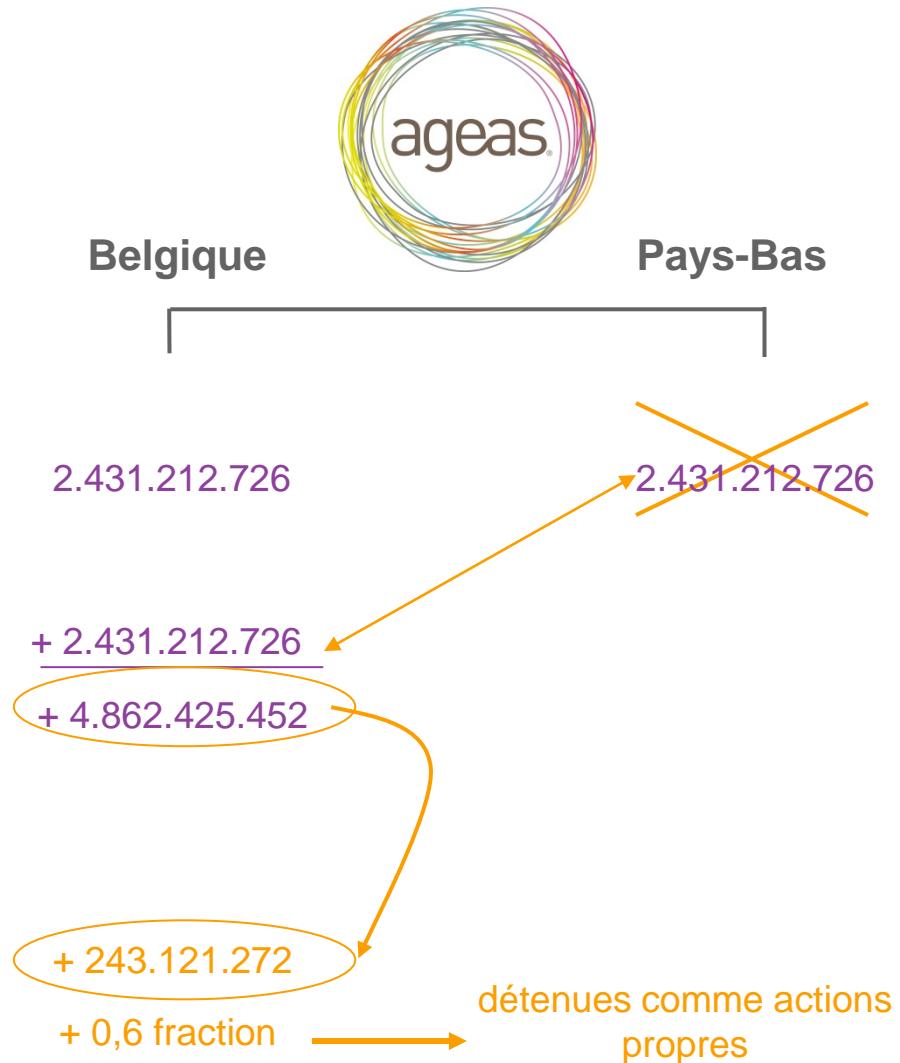
→ Nombre total de Units en circulation :

2.431.212.726, soit 2.431.212.726 actions dans chaque société mère

Impact de la fusion :

1. Emission de 2.431.212.726 nouvelles actions ageas SA/NV (dans l'hypothèse où il n'y a aucun retrait)
2. Echange contre des actions ageas N.V.

Impact du reverse stock split à 1 pour 20 :



Exemple: Impact du droit de retrait pour la société

2.431 millions de Units Ageas remplacées
par 243 millions d'actions ageas SA/NV

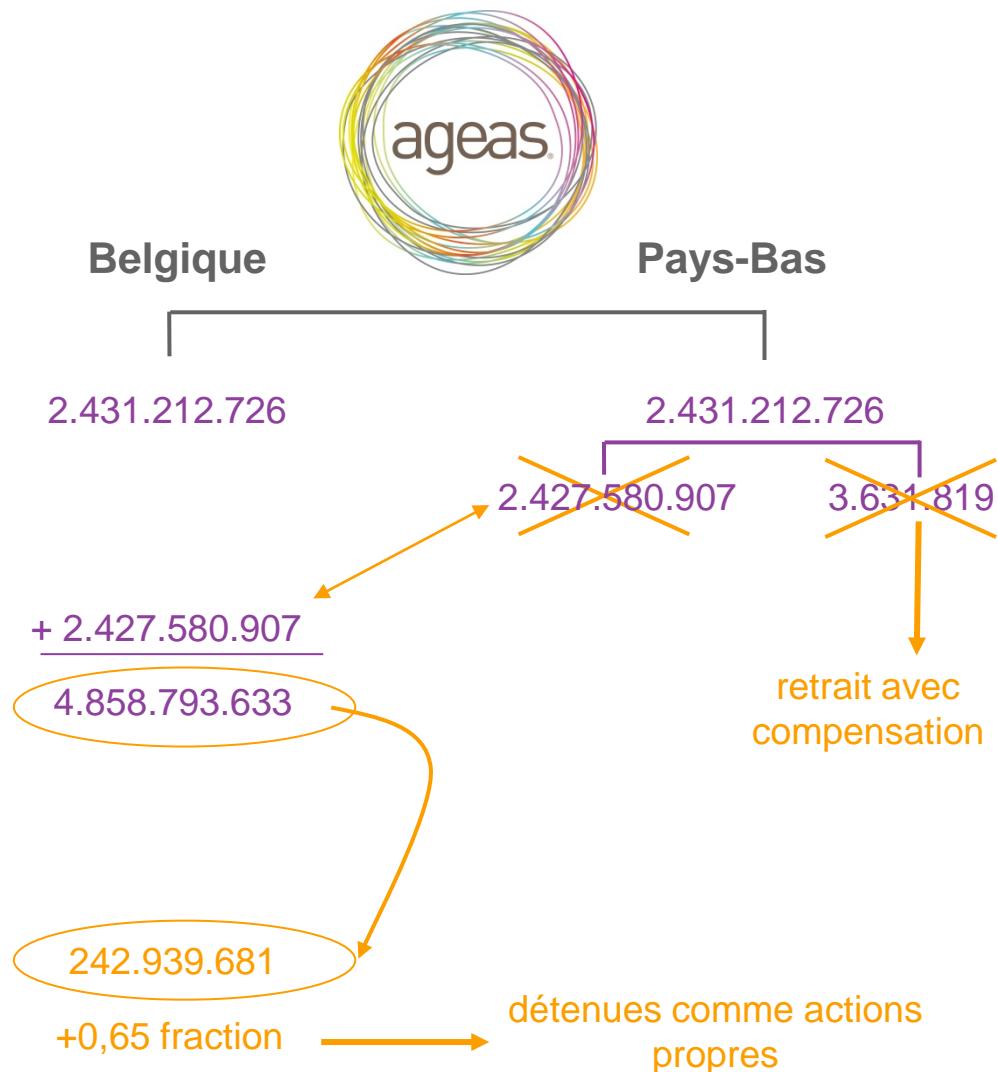


Situation actuelle : Structure d'action jumelée

→ exemple avec retrait de 0,15% des
actions ageas N.V. en circulation

Impact de la fusion :

1. Retrait de 3.631.819 actions ageas N.V.
avec compensation en numéraire basée
sur une offre d'Ageas ou une décision
judiciaire
2. Emission de 2.427.580.907 nouvelles
actions ageas SA/NV (2.431.212.726 –
0,15%) et échange contre des actions
ageas N.V.



Impact du reverse stock split 20/1:

Exemple : Impact de la transaction pour l'actionnaire

555 Units deviennent 55 actions + fraction



Situation actuelle : Structure d'action jumelée

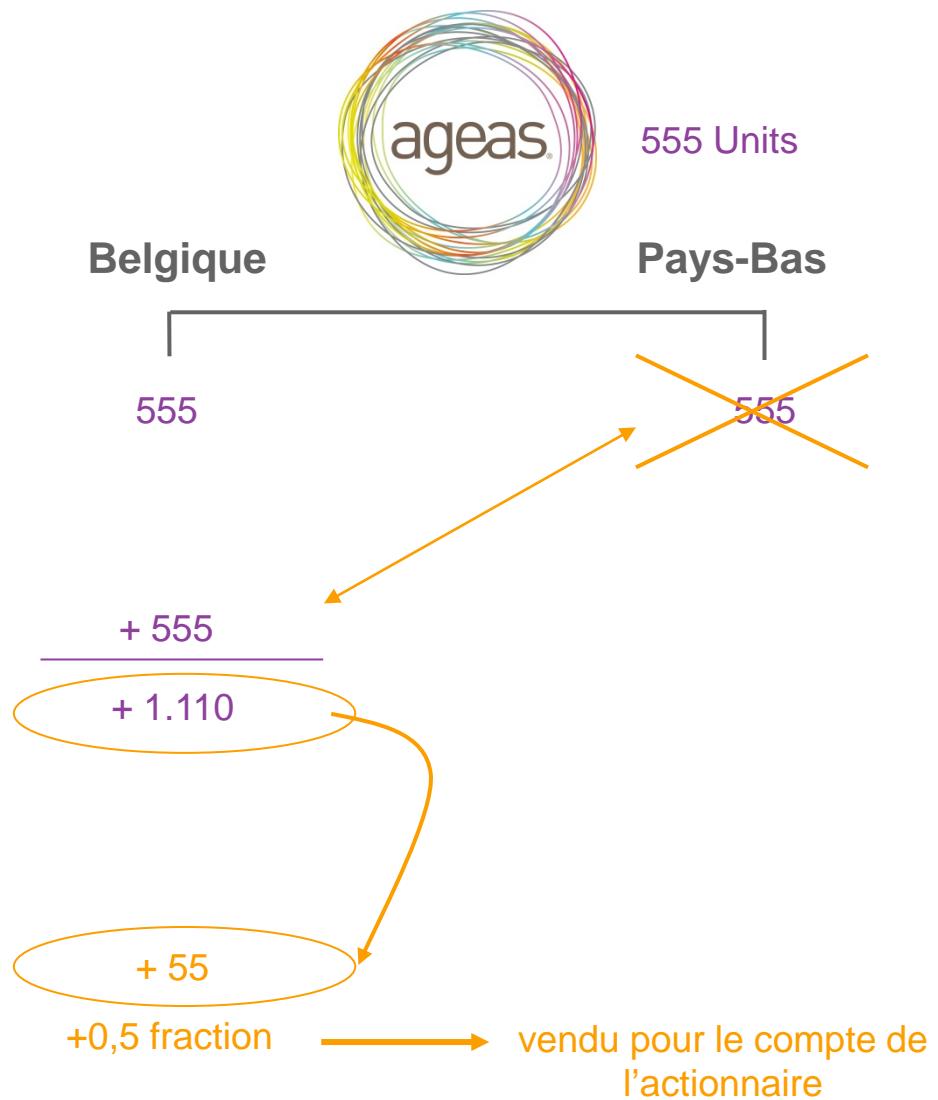
→ exemple pour l'actionnaire avec 555 Units = 555 actions ageas SA/NV + 555 actions ageas N.V.

Impact de la fusion :

Echange de 555 actions ageas N.V. contre 555 actions ageas SA/NV

Impact du reverse stock split à 1 pour 20 :

1. 55 actions ageas SA/NV
2. Produit net pour la vente de la fraction



Exemple : Impact du droit de retrait pour l'actionnaire

555 Units deviennent 27 actions + fraction

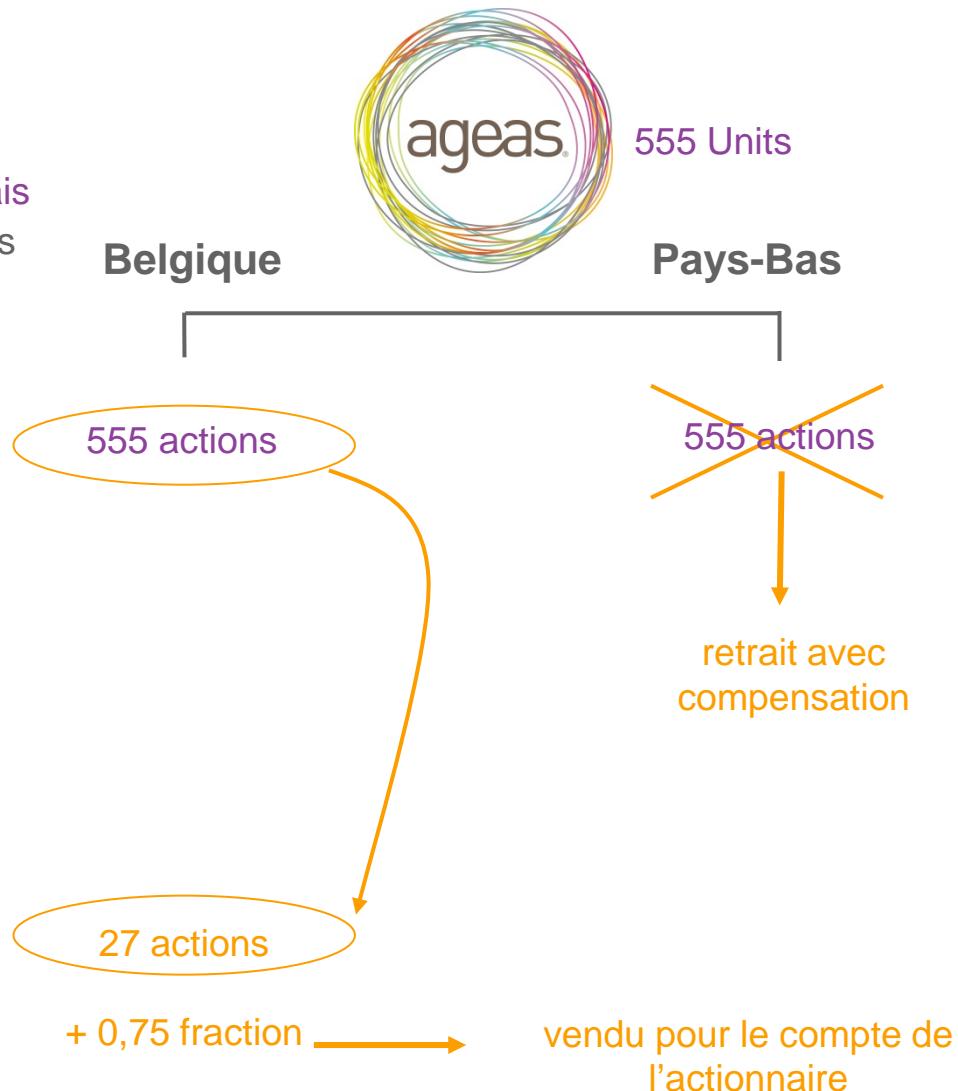
ageas.

Situation actuelle : Structure d'action jumelée

→ exemple pour un actionnaire néerlandais détenant 555 Units = 555 actions ageas SA/NV + 555 actions ageas N.V.

Impact du retrait :

1. Retrait de 555 actions ageas N.V.
2. compensation en numéraire sur la base d'une offre d'Ageas ou d'une décision judiciaire



Impact du reverse stock split à 1 pour 20 :

1. 27 actions ageas SA/NV
2. Produit net de la vente de la fraction

Exemple: Impact du ruling sur les Strips VVPR

555 Units deviennent 55 actions + fraction

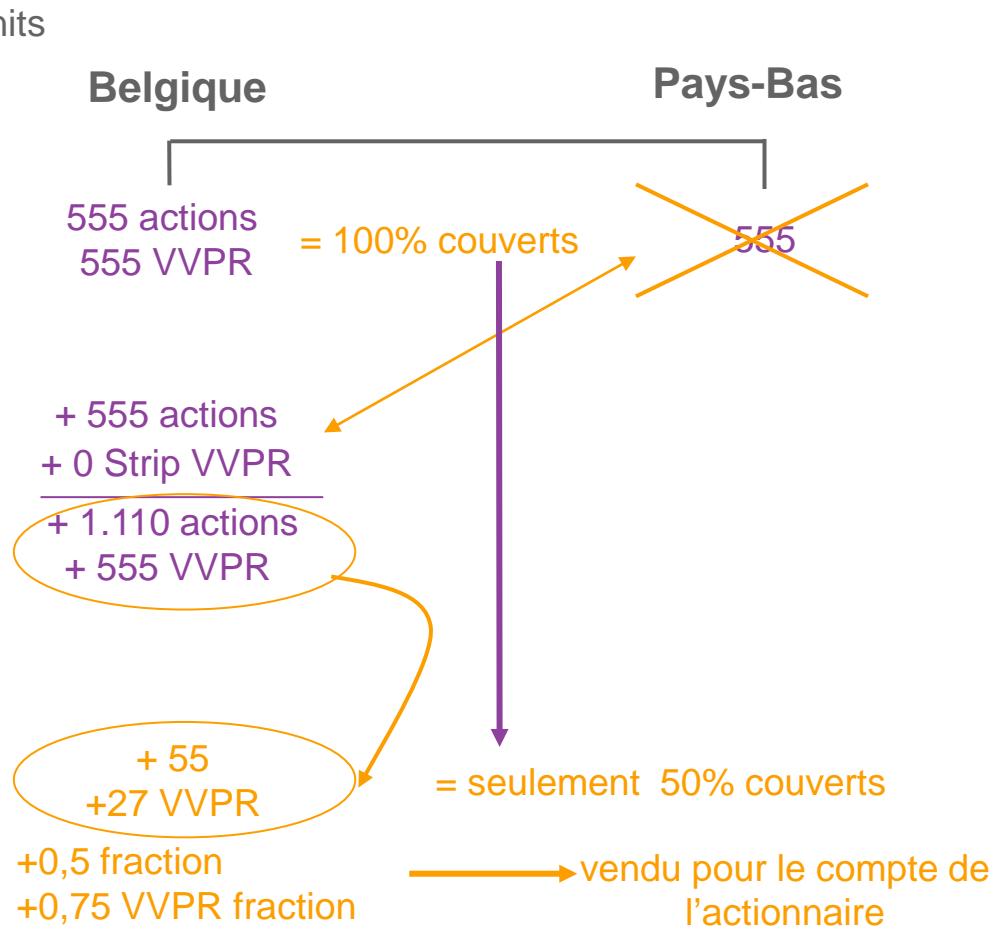
Situation actuelle : Structure d'action jumelée

→ exemple pour l'actionnaire ayant 555 Units
+ 555 Strips VVPR

555 Units / 555 Strips VVPR

Impact de la fusion :

1. Échange de 555 actions ageas N.V. contre 555 actions ageas SA/NV
2. Pas d'émission de Strips VVPR



Impact du reverse stock split à 1 pour 20 :

1. 55 actions ageas SA/NV
2. Produit net de la vente de la fraction